



## CONTRAT DE LOCATION DE LA DHUISÉENNE

Entre

Madame la Maire de la Commune de DHUISY

d'une part, et

Monsieur, Madame .....

domicilié(e) .....

ci-après dénommé l'organisateur d'autre part.

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

- L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle et s'engage à le respecter:
  - à utiliser le parc, les locaux, l'équipement, le matériel ;
  - à rendre en parfait état le bien loué ;
  - d'être joignable au numéro de téléphone communiqué à la réservation à tout moment de la manifestation par les élus et/ ou les services de secours.
- L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

**La période d'utilisation des locaux s'étendra du** ..... **au** .....

**Objet précis de l'occupation** .....

**Nombre de participants** .....

L'usage de la musique amplifiée n'est pas autorisé.

Tous les locaux fermés sont **NON FUMEUR**.

**Mesures de sécurité :** L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

**Assurance :** L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où le local est mis à sa disposition. Cette police porte le numéro....., elle a été souscrite le..... auprès de..... (joindre une attestation)  
Les dommages sont à déclarer par l'organisateur à l'assurance dans les délais prévus dans son contrat.

**Responsabilité :** L'organisateur reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.



Annexe n°3

L'organisateur devra payer tout impôt ou taxe lui incombant (SACEM par exemple) et devra pouvoir le justifier.

L'organisateur devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

Il devra respecter la tranquillité et le repos des voisins sous peine de contravention (art. L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'organisateur confirme avoir pris connaissance du règlement de la location de la salle polyvalente et s'engage à le respecter.

**État des lieux :** Un premier état des lieux se fera lors de la remise des clés, le deuxième aura lieu lorsque l'organisateur rendra les locaux.

**Prix :** Le présent droit d'utilisation est accordé à M..... moyennant le règlement de la somme de..... euros.

**Dhuiséen :** Un foyer dhuiséen bénéficie d'un tarif préférentiel de 300 € pour sa première location dans l'année, hors réservations pour les fêtes de fin d'année à 350 €. Le règlement d'une seconde location s'élèvera au tarif de 800 ou 900 € en fonction des périodes hivernales.

Arrhes déjà versées : ..... €

**Caution de garantie :**

Une caution de 800 euros sous forme de chèque, libellé à l'ordre « Régie 21612 » sera déposée en garantie des dommages éventuels.

Fait à....., le.....

Signatures :

L'organisateur, responsable de la location

Le Maire ou son représentant,